

# Convention du 20 décembre 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

RS 0.812.121.03; RO 2006 531

## Champ d'application le 17 avril 2007, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Corée (Nord)	19 mars	2007 A	17 juin	2007
Gabon	10 juillet	2006	8 octobre	2006
Liechtenstein*	9 mars	2007 A	7 juin	2007
Monténégro	23 octobre	2006 S	3 juin	2006
Vanuatu	26 janvier	2006 A	26 avril	2006

\* Réserves et déclarations  
Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>1</sup> La présente publication complète celle qui figure au RO 2006 562.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

